

L'ACTIVITE DES CLLAJ EN 2024

MÉTHODOLOGIE

L'observatoire de l'activité des CLLAJ mobilise deux sources statistiques :

- pour la première année : des données issues du **nouveau Système d'Information de l'UNCLLAJ : SILOJ'** (qui a remplacé en 2024 le système d'information LD CLLAJ).
- et des données Excel issues d'un recueil auprès des adhérents non-utilisateurs de SILOJ', établies selon les mêmes catégories et définitions que celles utilisées dans l'appli SILOJ'.

Les données ci-dessous sont issues d'un panel de 66 adhérents (63 en 2023).

Elles s'appuient sur un échantillon représentatif de :

- 30 177 jeunes conseillés par les CLLAJ en 2024
- 22 988 jeunes enregistrés pour la première fois dans le système d'information d'un CLLAJ en 2024 (nouveaux jeunes).
- 5 011 jeunes ayant déclaré une solution logement suite à l'accompagnement CLLAJ

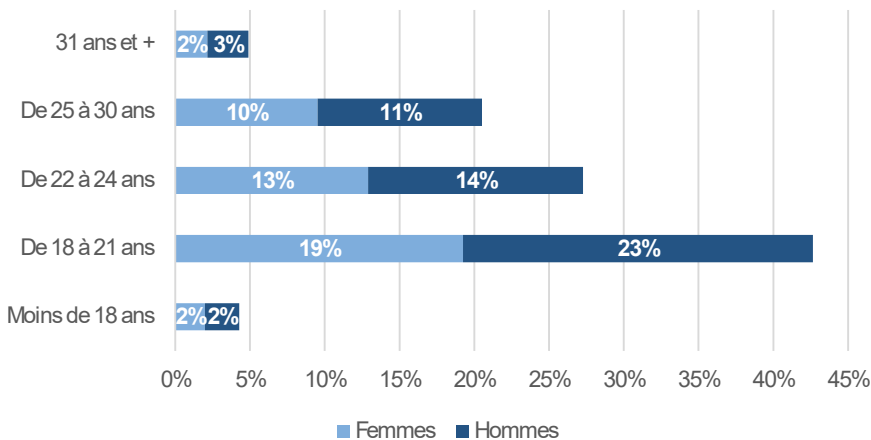
A partir des données récoltées sur 66 CLLAJ, nous pouvons réaliser l'extrapolation suivante sur l'ensemble des CLLAJ adhérents :

- environ 50 800 jeunes conseillés par les CLLAJ
- 38 600 nouveaux jeunes
- 8 800 jeunes avec une solution logement

PROFIL DES JEUNES AYANT SOLlicité LES CLLAJ

Les données ci-dessous s'appuient sur un échantillon représentatif de 30 177 jeunes conseillés par les CLLAJ en 2024.

Âge et sexe des jeunes conseillés, au premier accueil

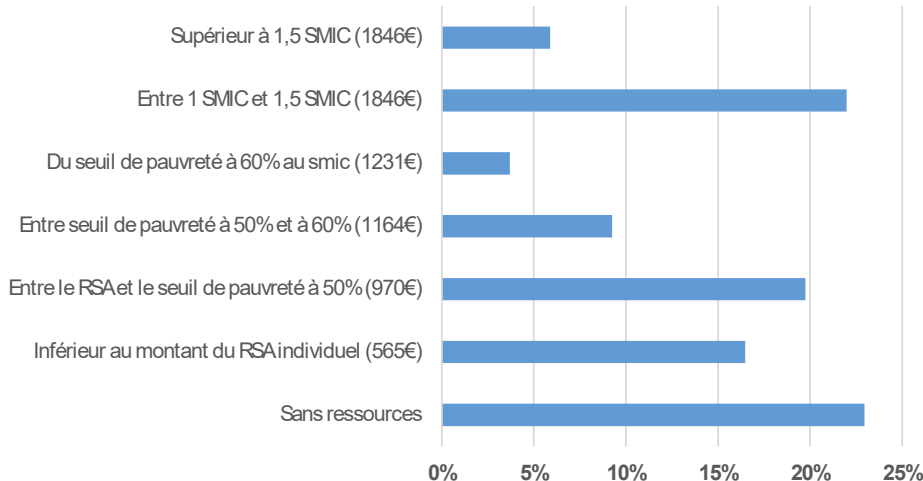


La plupart des jeunes conseillés par les CLLAJ ont entre 18 et 24 ans (69%), chiffre en augmentation par rapport à 2023.

4% des jeunes sont mineurs, un pourcentage stable par rapport à 2023.

La part des jeunes de plus de 25 ans (26%) a légèrement diminué, la part des jeunes de plus de 30 ans conseillée par les CLLAJ ayant diminué de moitié par rapport à 2023.

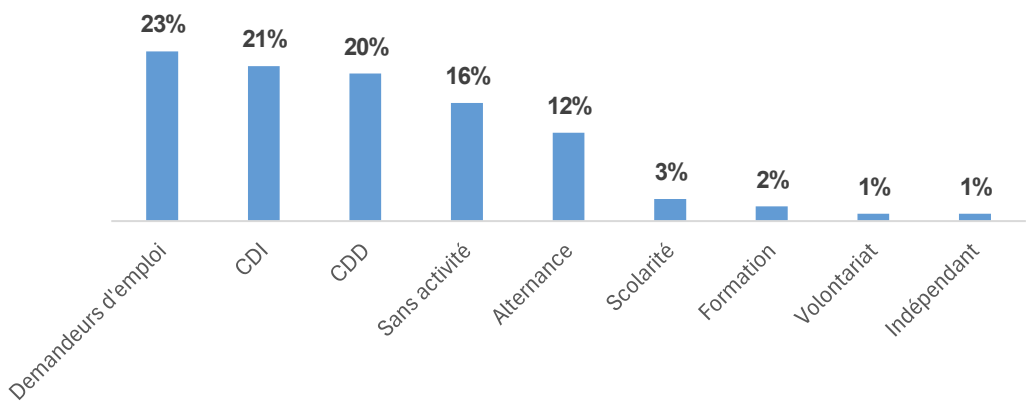
Ressources des jeunes conseillés, au premier accueil :



68% des jeunes qui s'adressent au CLLAJ disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté à 60%, avec une augmentation de +6 points des jeunes sans ressources par rapport à 2023.

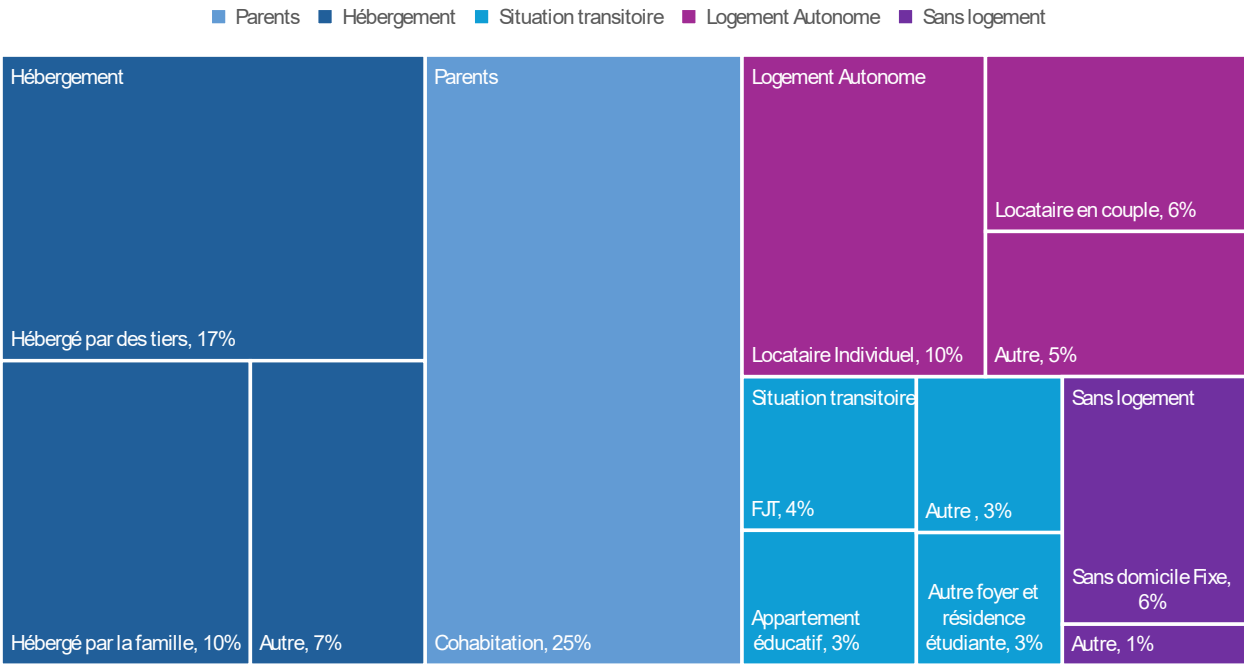
De l'autre côté, 28% des jeunes conseillés ont un revenu supérieur au SMIC (1 231 €), en hausse de + 3 points par rapport à 2023. Cela tend à montrer que même avec des ressources, les jeunes rencontrent des difficultés à se loger et poussent la porte des CLLAJ.

Situation socioprofessionnelle des jeunes conseillés, au premier accueil



La part des jeunes conseillés en activité professionnelle représente 54% des jeunes conseillés, une augmentation de +5 points par rapport à 2023 (CDI : +3 points ; CDD : +1 point ; alternance : +1 point ; et indépendant : stable).

Situation logement des jeunes conseillés au premier accueil



L'hébergement par la famille (hors parents) et par un tiers reste la première situation logement des jeunes en 2024 à leur accueil au CLLAJ, avec 34% des jeunes concernés. Au delà, un quart vivent chez leurs parents.

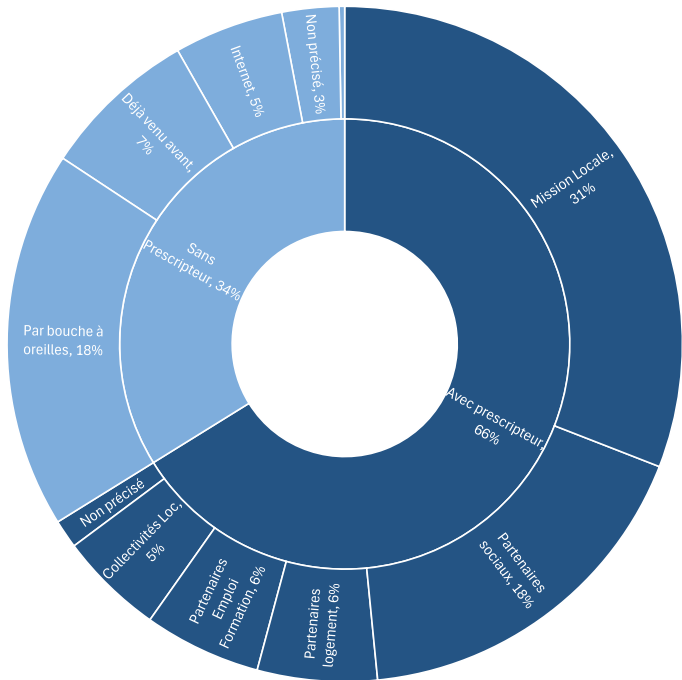
Le pourcentage des jeunes en situation transitoire (FJT, appartement éducatif, résidence étudiante et sociale) est de 13%, une augmentation de +6 points par rapport à 2023.

Par ailleurs, 21% des jeunes qui s'adressent aux CLLAJ habitent en logement autonome, un chiffre en baisse de -2 points par rapport à 2023.

LE CLLAJ DANS SON ENVIRONNEMENT

Les données s'appuient sur le même panel, sur un échantillon représentatif de 22 988 jeunes enregistrés pour la première fois dans le système d'information d'un CLLAJ en 2024 (nouveaux jeunes).

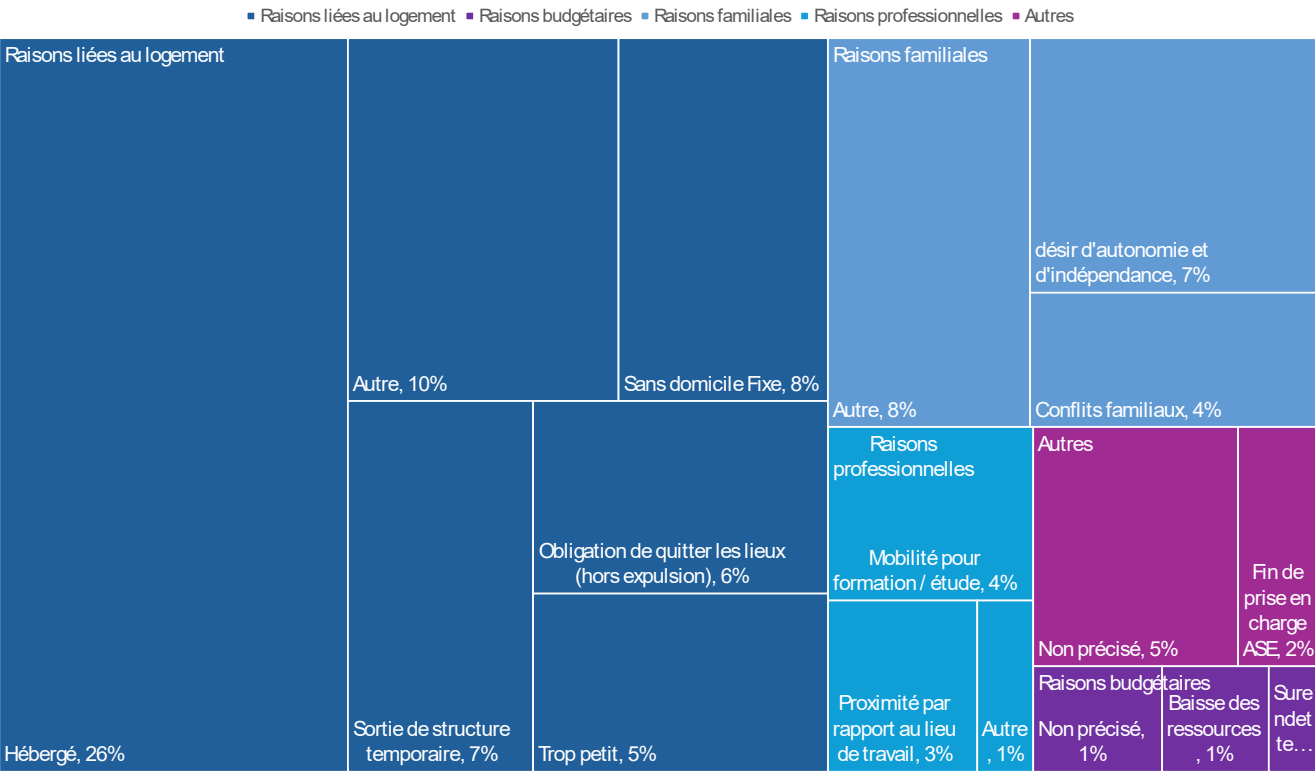
Orientation des jeunes



Le CLLAJ est intimement intégré dans un éco-système local. Les premiers prescripteurs des CLLAJ restent les Missions Locales, orientant près d'un jeune sur trois (+2 points par rapport à 2023), en tant que référentes des parcours d'accompagnement global des jeunes sur leurs territoires. Les autres partenaires sociaux et logement constituent un autre tiers des orientations.

Outre l'orientation par ces partenaires, les jeunes entre eux sont les meilleurs relais des CLLAJ, le bouche-à-oreille représente 18 % des nouveaux jeunes conseillés, un pourcentage stable d'une année à l'autre.

Motif de la demande



Les raisons liées au logement représentent plus de la moitié des sollicitations des jeunes (62%), suivi des raisons familiales (19%) et des raisons professionnelles (8%). 49% des nouveaux jeunes conseillés sont dans une situation logement très précaire (hébergés, sans domicile fixe, obligation de quitter les lieux, sortie de structure temporaire, fin de prise en charge ASE).

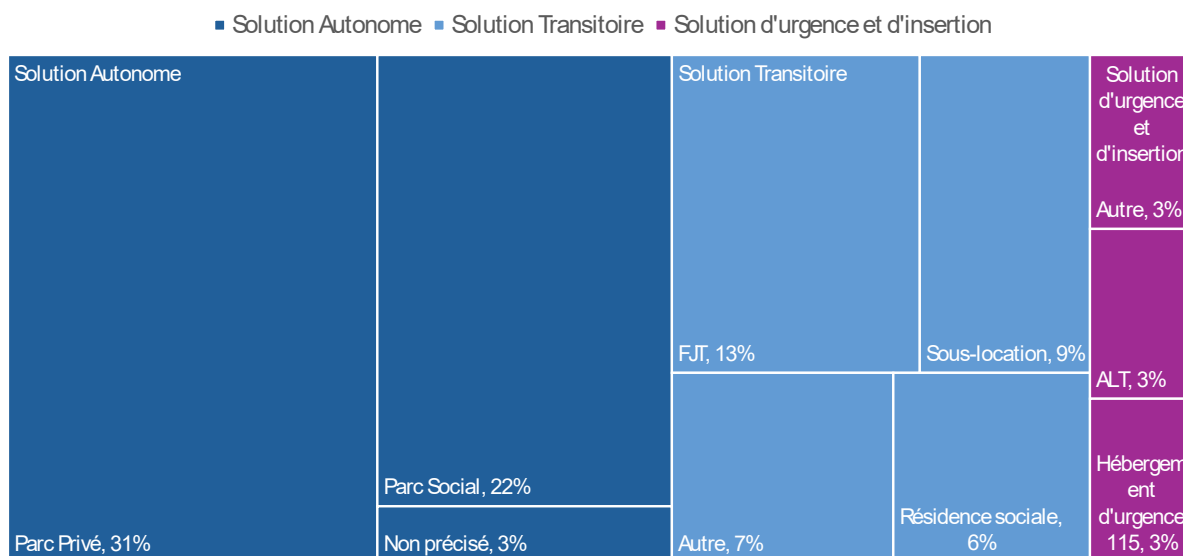
DES ACCÈS AU LOGEMENT

L'objectif des CLLAJ est de créer les conditions de l'autonomie des jeunes dans leur projet logement : connaissances, savoir-être, savoir-faire, équilibre budgétaire... De ce fait, notre connaissance des accès au logement suite à l'accompagnement par un CLLAJ n'est pas exhaustive, les jeunes n'étant pas nécessairement tenus d'informer les CLLAJ de la nature de la solution trouvée grâce à leurs conseils.

En 2024, le nombre de jeunes relogés par extrapolation des 66 CLLAJ sur l'ensemble des CLLAJ du réseau, est de 8 800.

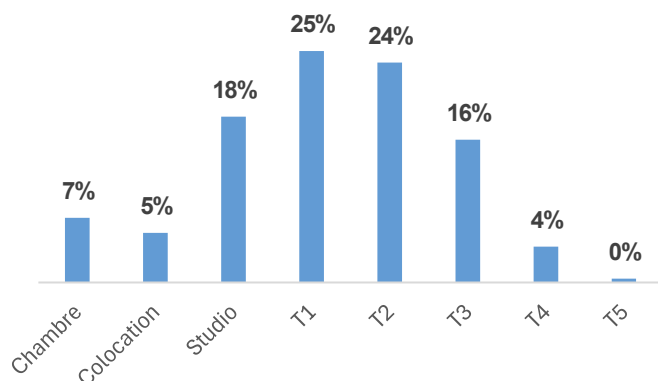
Les données ci-dessous s'appuient sur un échantillon représentatif de 5 011 jeunes relogés en 2024.

Solutions logement



La part de logements autonomes dans l'accès au logement par l'intermédiaire du CLLAJ représente plus de la moitié des solutions répertoriées. Au sein de cette catégorie, on remarque une augmentation des relogements dans le parc privé (+9 points). A l'inverse, les relogements dans le parc social diminuent (- 5 points) par rapport à 2023. Les solutions transitoires représentent 35% des solutions logement, et les hébergements d'urgence et d'insertion 9%.

Caractéristique de la solution logement



La typologie des solutions trouvées montre les deux besoins complémentaires des jeunes :

- d'une part des petits logements, ou des logements partagés pour un besoin temporaire, lié à une mobilité, ou pour des raisons financières, et souvent dans le cadre du logement accompagné : un tremplin.
- d'autre part, des logements T2 et T3, dans une logique d'installation plus durable.